

## Table des matières

daladies psychiatriques ou psychotropes	2
Maladies psychiatriques	6
Troubles psychotiques	10
Troubles névrotiques et de l'humeur	14
Troubles maniaques et bipolaires	18
Dépression et autres troubles de l'humeur	22
Troubles névrotiques liés au stress et somatoformes	26
Déficience mentale	30
Troubles addictifs	34
Troubles addictifs (hormis ceux liés à l'utilisation d'alcool, du tabac et du cannabis)	38
Troubles addictifs liés à l'utilisation d'alcool	42
Troubles addictifs liés à l'utilisation du cannabis	46
Troubles addictifs liés à l'utilisation du tabac	50
Troubles psychiatriques débutant dans l'enfance	54
Autres troubles psychiatriques	58
Traitements psychotropes (hors pathologies)	62
Traitements antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies)	66
Traitements neuroleptiques (hors pathologies)	70
Traitements anxiolytiques (hors pathologies)	74
Traitements hypnotiques (hors nathologies)	78



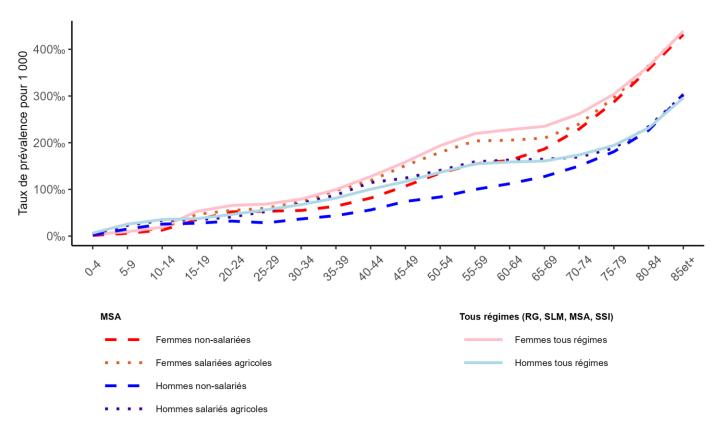
## Maladies psychiatriques ou psychotropes

## Au régime agricole en 2023

### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 420 477
   Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : 1,38 %
- Taux de prévalence : 149,6 ‰
- Âge moyen: 68,2 ans Âge médian: 72 ans
- Répartition hommes/femmes: 43,0 % / 57,0 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 80 908

## Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime





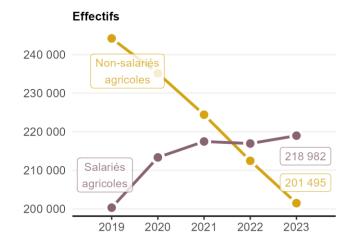
## Indices comparatifs\* et coût

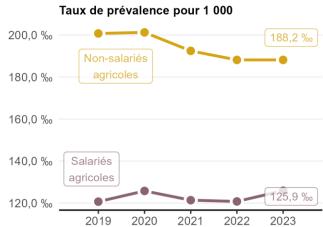
Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	201 495	88,3	***
Salariés	218 982	97,3	***

Consommants du régime agricole		
Nombre de consommants Coût au régim		
420 477	1 357 279 877€	

Source: SNDS

## Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

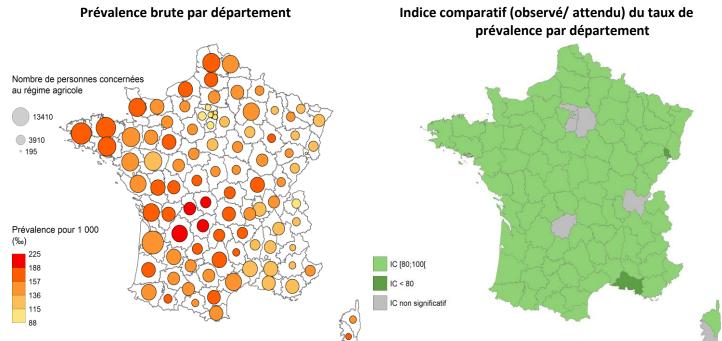




<sup>\*</sup>L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



## Répartition géographique



#### Source: SNDS

#### Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Maladies psychiatriques ou psychotropes (PST\_CAT\_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



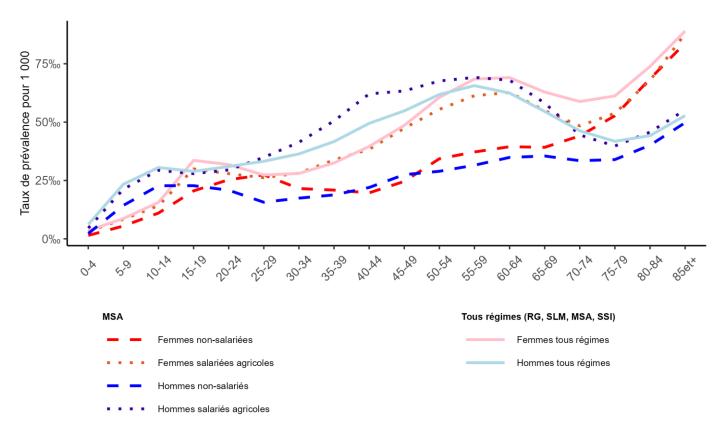
# Maladies psychiatriques

## Au régime agricole en 2023

### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 121 051
   Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : 0,92 %
- Taux de prévalence : 43,1 ‰
- Âge moyen: 59,4 ans Âge médian: 61 ans
- Répartition hommes/femmes : 51,9 % / 48,1 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 29 642

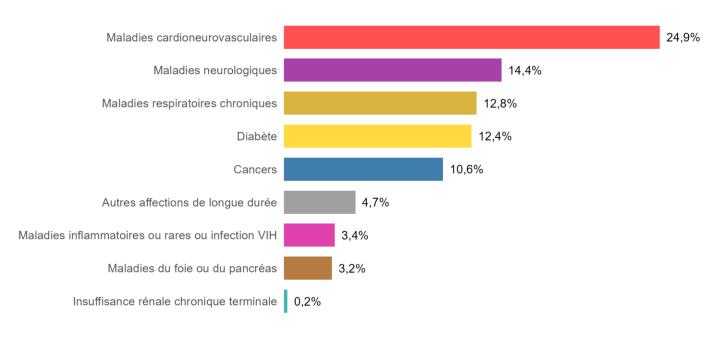
## Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime





### Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

52,6 % des assurés pris en charge pour Maladies psychiatriques, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

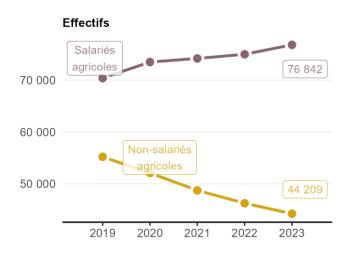
## Indices comparatifs\* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	44 209	73,8	***
Salariés	76 842	100,1	Non significatif

Consommants du régime agricole		
Nombre de consommants Coût au régim agricole		
121 051	880 502 315€	

<sup>\*</sup>L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

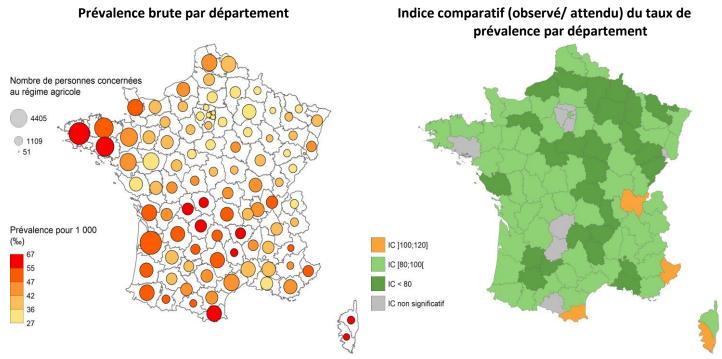
### Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime





Source: SNDS

## Répartition géographique



Source: SNDS

#### Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Maladies psychiatriques (PSY\_CAT\_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



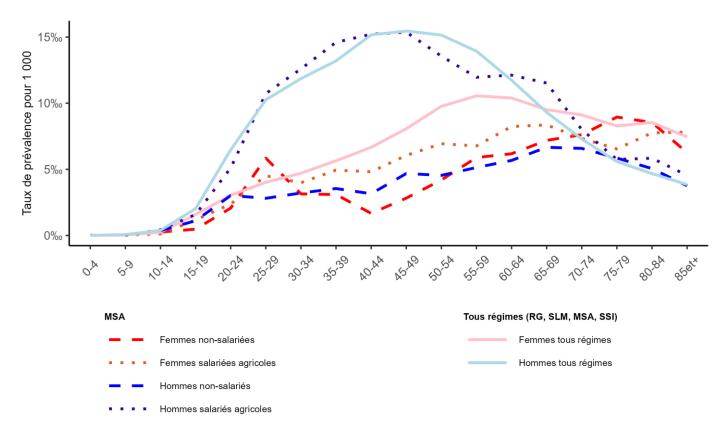
# **Troubles psychotiques**

## Au régime agricole en 2023

### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 17 862
   Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 0,44 %
- Taux de prévalence : 6,4 ‰
- Âge moyen: 57,3 ans Âge médian: 58 ans
- Répartition hommes/femmes : 62,5 % / 37,5 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 2 276

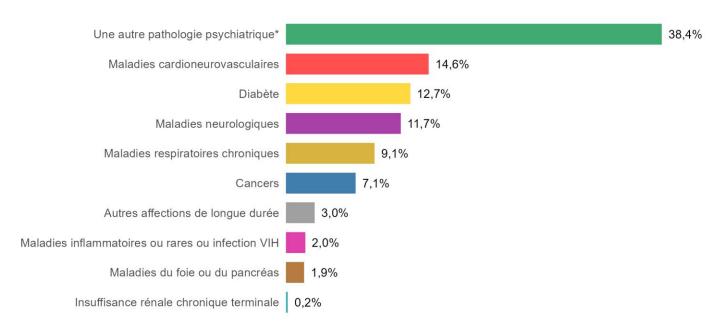
## Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime





### Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

63,2 % des assurés pris en charge pour Troubles psychotiques, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

## Indices comparatifs\* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	5 484	62,5	***
Salariés	12 378	93,5	***

Consommants du régime agricole		
Nombre de consommants Coût au régim agricole		
17 862	229 644 271€	

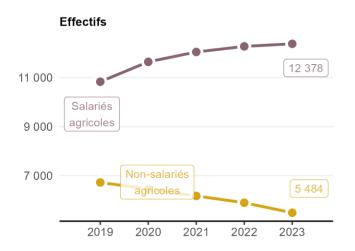
Source: SNDS

<sup>\*</sup> dont 26,5% Troubles névrotiques et de l'humeur: ; 9,8% Troubles addictifs: ; 9,0% Autres troubles psychiatriques ; 3,5% Déficience mentale ; 2,0% Troubles psychiatriques débutant dans l'enfance ; ...

<sup>\*</sup>L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



### Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

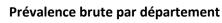


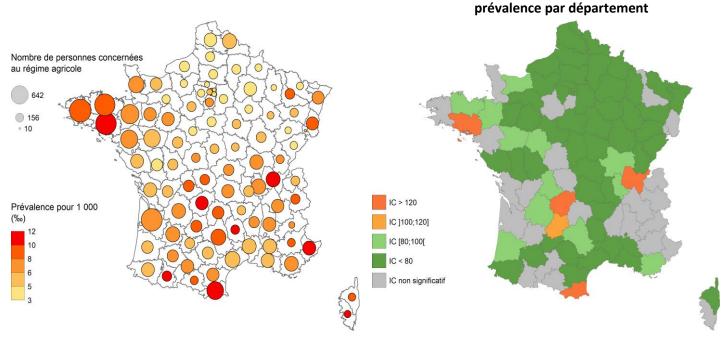


Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de

Source: SNDS

## Répartition géographique





Source: SNDS

#### Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Troubles psychotiques (PSY\_PSC\_IND) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



# Troubles névrotiques et de l'humeur

## Au régime agricole en 2023

### Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 67 909 Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 2,27 %

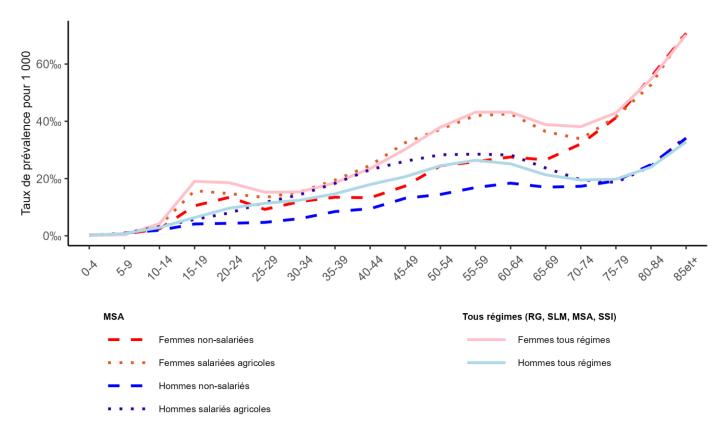
Taux de prévalence : 24,2 ‰

Âge moyen: 65,5 ans – Âge médian: 67 ans

Répartition hommes/femmes: 39,2 % / 60,8 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 13 568

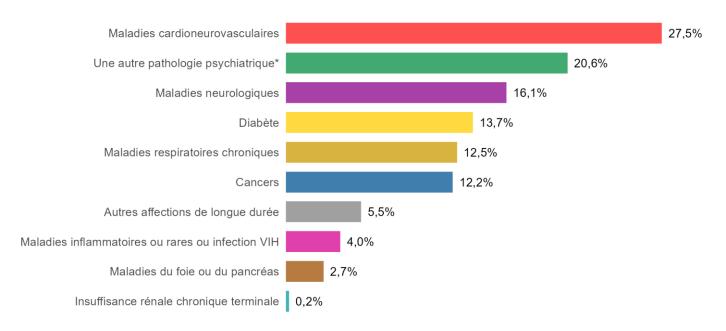
## Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime





### Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

67,2 % des assurés pris en charge pour *Troubles névrotiques et de l'humeur*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

## Indices comparatifs\* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	29 806	86,9	***
Salariés	38 103	102,3	***

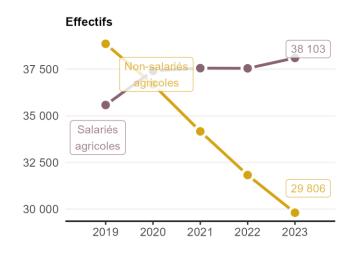
Consommants du régime agricole		
Nombre de consommants Coût au rég		
67 909	408 078 673€	

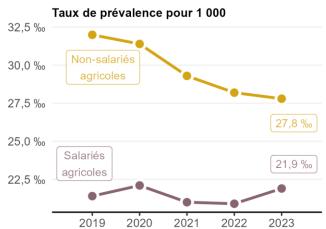
<sup>\*</sup> dont 9,2% Troubles addictifs: ; 7,1% Autres troubles psychiatriques ; 7,0% Troubles psychotiques ; 1,1% Troubles psychiatriques débutant dans l'enfance ; 0,8% Déficience mentale ; ...

<sup>\*</sup>L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



### Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime



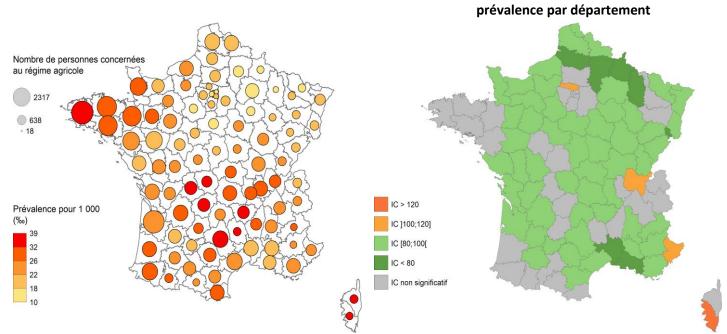


Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de

Source: SNDS

### Répartition géographique





Source: SNDS

#### Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Troubles névrotiques et de l'humeur (PSY\_TNH\_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



# Troubles maniaques et bipolaires

## Au régime agricole en 2023

### Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 12 234
 Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 1,56 %

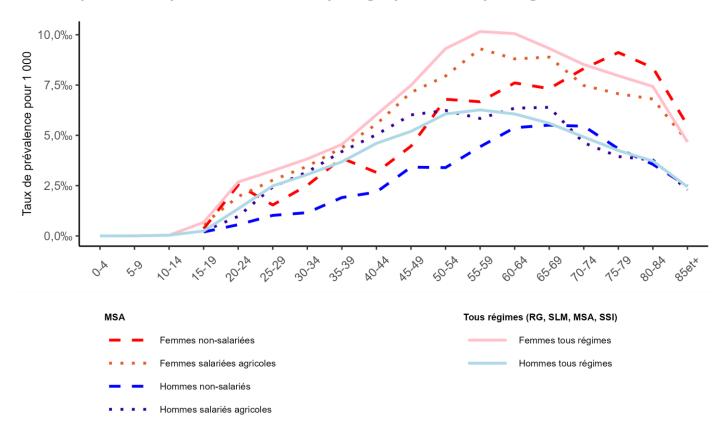
Taux de prévalence : 4,4 ‰

• Âge moyen : 61,8 ans – Âge médian : 63 ans

Répartition hommes/femmes : 44,6 % / 55,4 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 1 468

## Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime



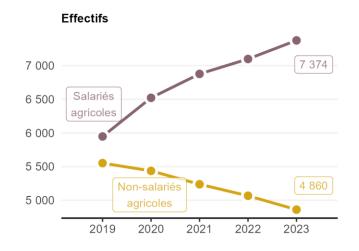


## Indices comparatifs\* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	4 860	89,9	***
Salariés	7 374	95,8	***

Source: SNDS

## Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

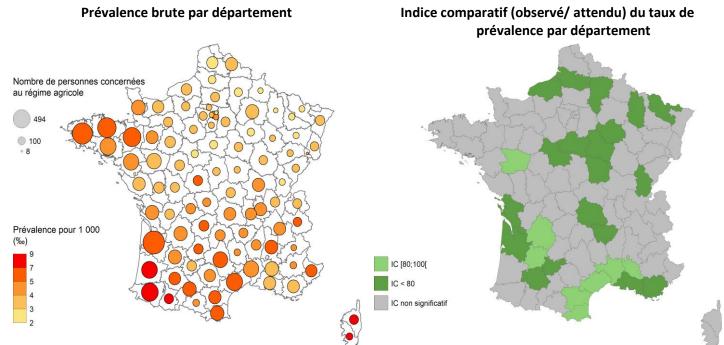




<sup>\*</sup>L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



## Répartition géographique



#### Source: SNDS

#### Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Troubles maniaques et bipolaires (PSY\_TNH\_BIP) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



# Dépression et autres troubles de l'humeur

## Au régime agricole en 2023

### Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 38 895
 Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 3,4 %

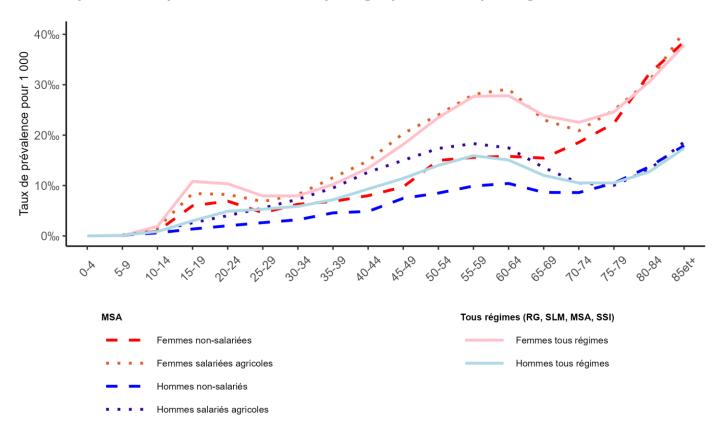
• Taux de prévalence : 13,8 ‰

• Âge moyen : 65,5 ans – Âge médian : 66 ans

• Répartition hommes/femmes : 37,8 % / 62,2 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 7 719

## Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime



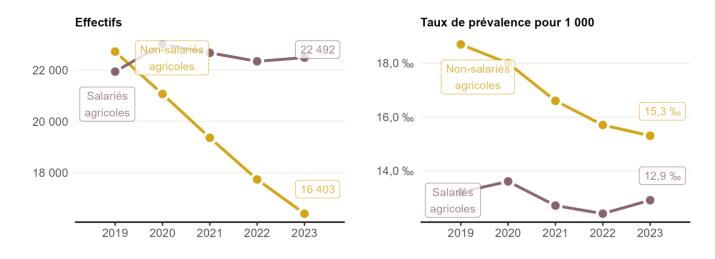


## Indices comparatifs\* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	16 403	85,5	***
Salariés	22 492	106,2	***

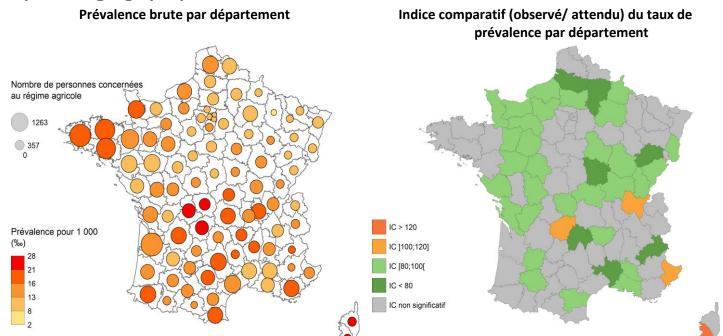
Source: SNDS

## Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime



<sup>\*</sup>L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

## Répartition géographique



#### Source: SNDS

#### Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Dépression et autres troubles de l'humeur (PSY\_TNH\_DEP) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



## Troubles névrotiques liés au stress et somatoformes

## Au régime agricole en 2023

### Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 26 235
 Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 1,77 %

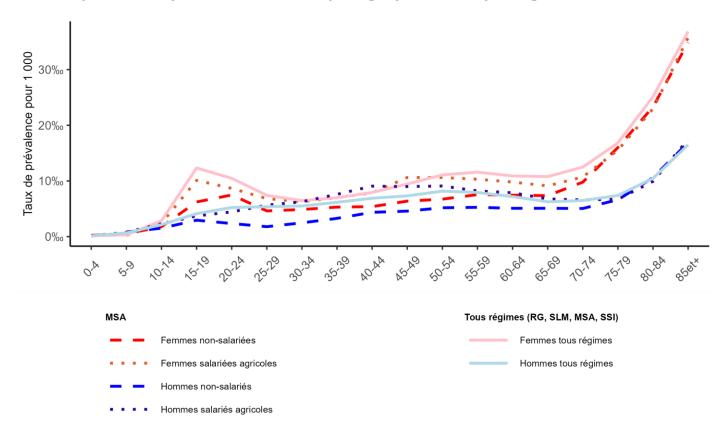
Taux de prévalence : 9,3 ‰

• Âge moyen: 66,2 ans – Âge médian: 72 ans

Répartition hommes/femmes : 38,1 % / 61,9 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 8 022

## Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime



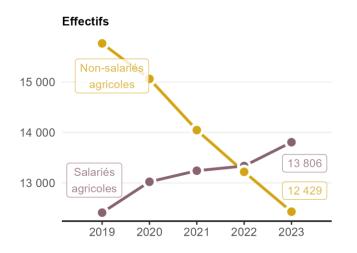


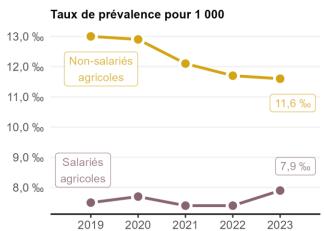
## Indices comparatifs\* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	12 429	86,2	***
Salariés	13 806	98,8	Non significatif

Source: SNDS

## Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

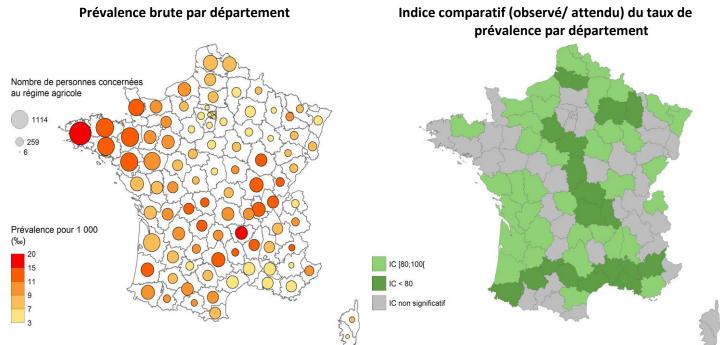




<sup>\*</sup>L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



## Répartition géographique



#### Source: SNDS

#### Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Troubles névrotiques liés au stress et somatoformes (PSY\_TNH\_NEV) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



## Déficience mentale

## Au régime agricole en 2023

### Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 5 401
 Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 3,24 %

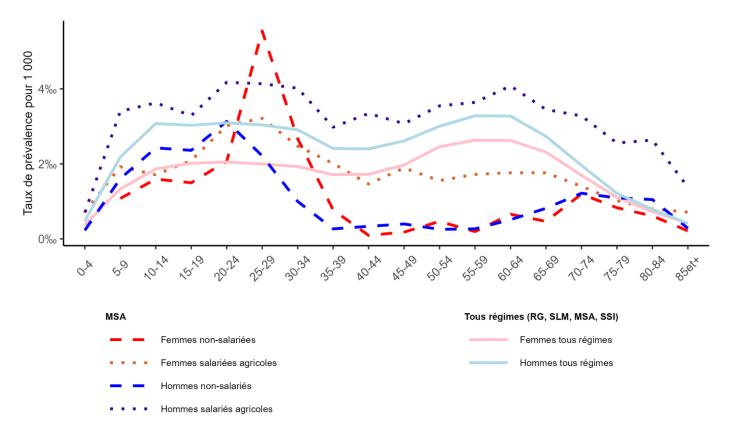
Taux de prévalence : 1,9 ‰

Âge moyen : 43,3 ans – Âge médian : 42 ans

Répartition hommes/femmes : 67,5 % / 32,5 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 738

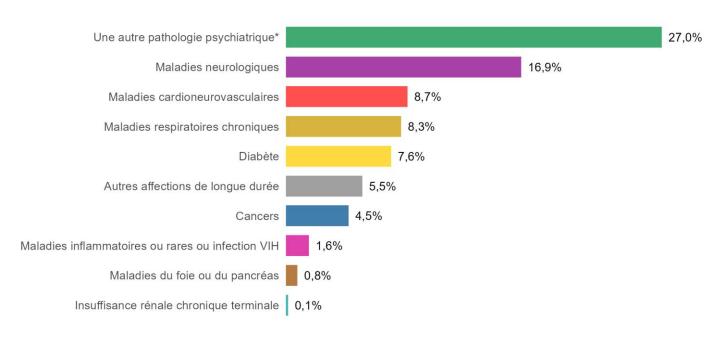
## Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime





## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

57,1 % des assurés pris en charge pour Déficience mentale, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

## Indices comparatifs\* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	794	41,6	***
Salariés	4 607	119,6	***

Consommants du régime agricole				
Nombre de consommants	Coût au régime agricole			
5 401	26 494 324€			

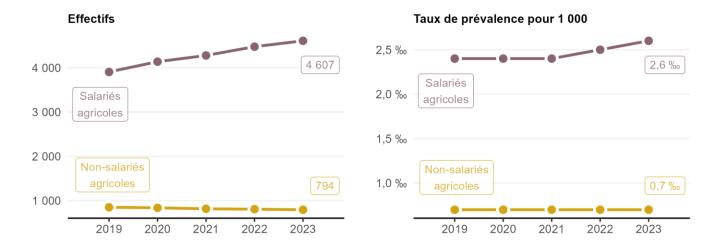
Source: SNDS

<sup>\*</sup> dont 11,6% Troubles psychotiques ; 10,5% Troubles névrotiques et de l'humeur: ; 6,5% Troubles psychiatriques débutant dans l'enfance ; 5,4% Autres troubles psychiatriques ; 3,7% Troubles addictifs: ; ...

<sup>\*</sup>L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

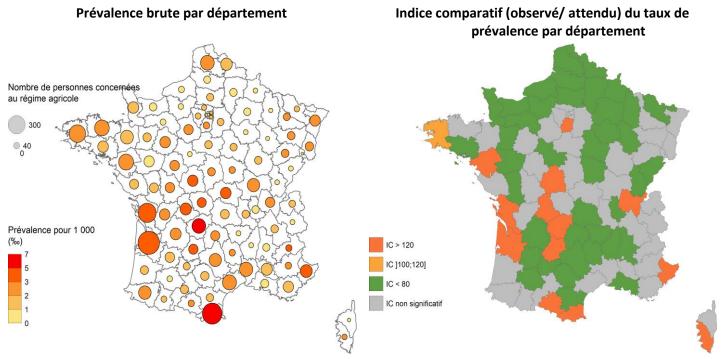


### Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime



Source: SNDS

## Répartition géographique



Source: SNDS

#### Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Déficience mentale (PSY\_DME\_IND) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



## **Troubles addictifs**

## Au régime agricole en 2023

## Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 29 405
 Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 1,66 %

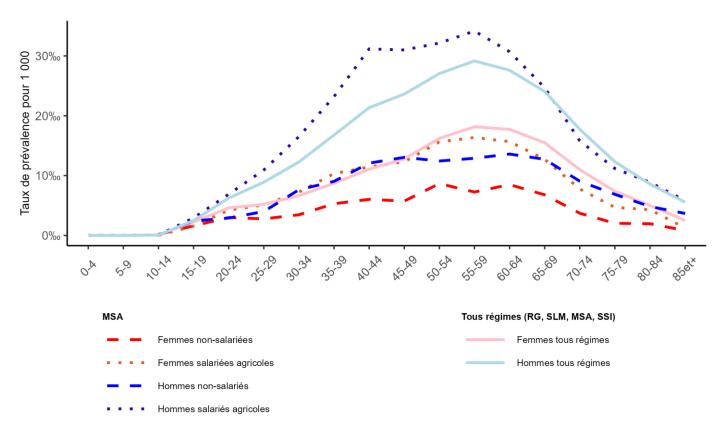
Taux de prévalence : 10,5 %

Âge moyen : 53,7 ans – Âge médian : 55 ans

Répartition hommes/femmes: 73,6 % / 26,4 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 13 654

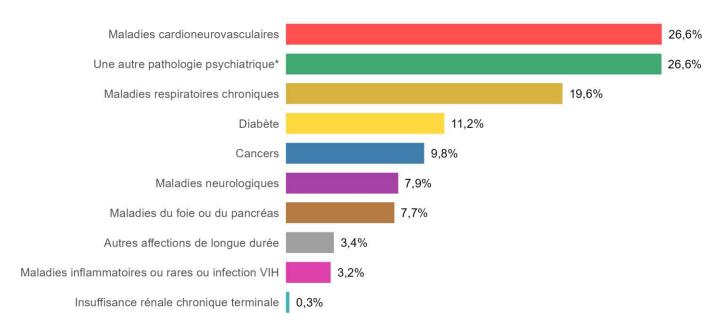
## Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime





### Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

67,6 % des assurés pris en charge pour Troubles addictifs, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

\* dont 21,3% Troubles névrotiques et de l'humeur: ; 6,0% Autres troubles psychiatriques ; 5,9% Troubles psychotiques ; 0,7% Déficience mentale ; 0,6% Troubles psychiatriques débutant dans l'enfance ; ...

## Indices comparatifs\* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	6 491	49,1	***
Salariés	22 914	109,1	***

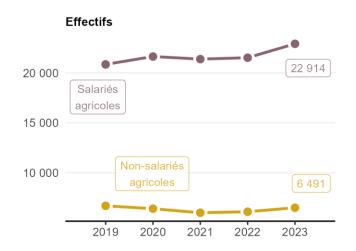
Consommants du régime agricole				
Nombre de consommants	Coût au régime agricole			
29 405	94 649 979€			

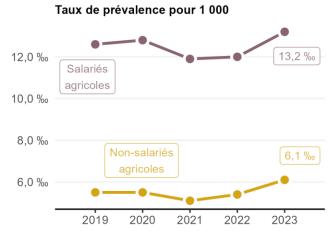
Source: SNDS

<sup>\*</sup>L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



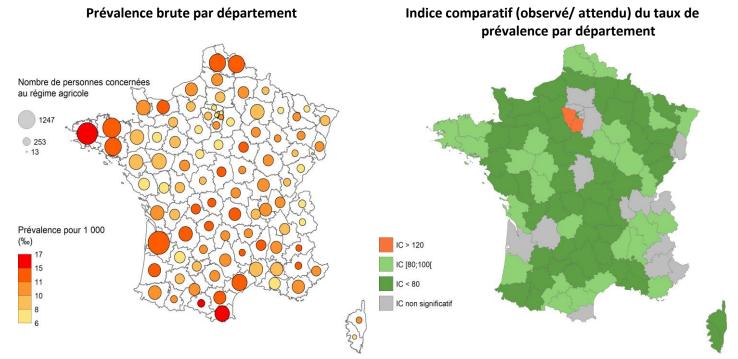
### Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime





Source: SNDS

## Répartition géographique



Source: SNDS

#### Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Troubles addictifs (PSY\_ADD\_CAT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



# Troubles addictifs (hormis ceux liés à l'utilisation d'alcool, du tabac et du cannabis)

## Au régime agricole en 2023

#### Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 3 100
 Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 2,22 %

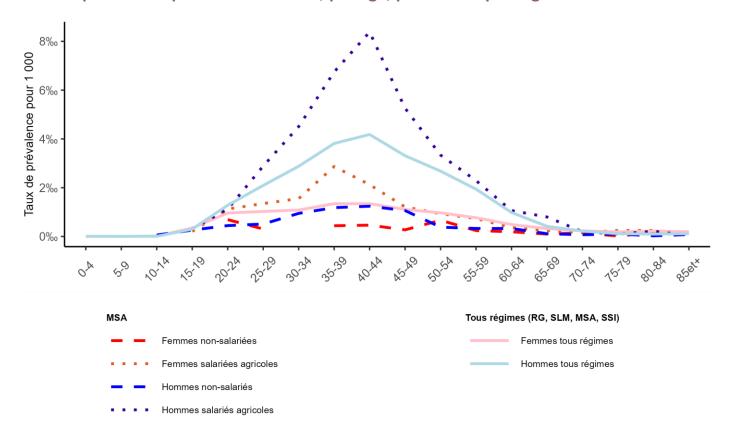
Taux de prévalence : 1,1 ‰

• Âge moyen: 42,5 ans – Âge médian: 41 ans

Répartition hommes/femmes: 76,7 % / 23,3 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 1 050

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime



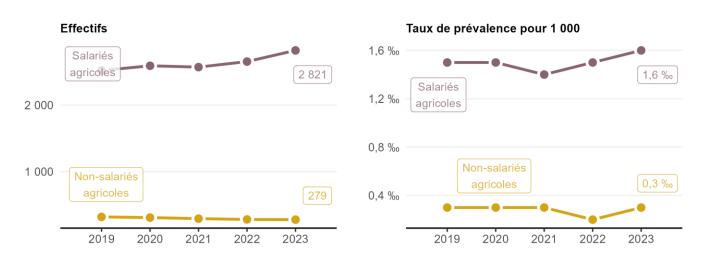


## Indices comparatifs\* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	279	31,0	***
Salariés	2 821	145,1	***

Source: SNDS

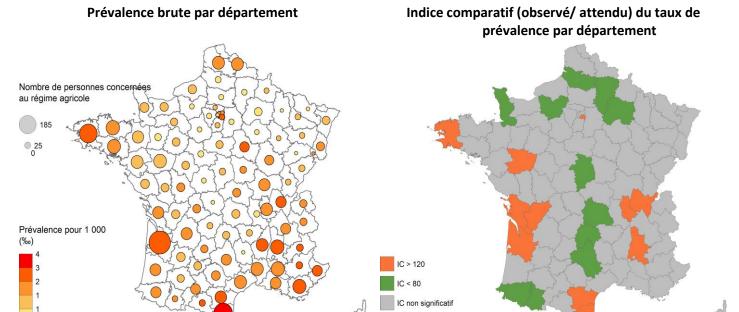
#### Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime



<sup>\*</sup>L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



## Répartition géographique



Source: SNDS

#### Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Troubles addictifs (hormis ceux liés à l'utilisation d'alcool, du tabac et du cannabis) (PSY ADD AUT) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



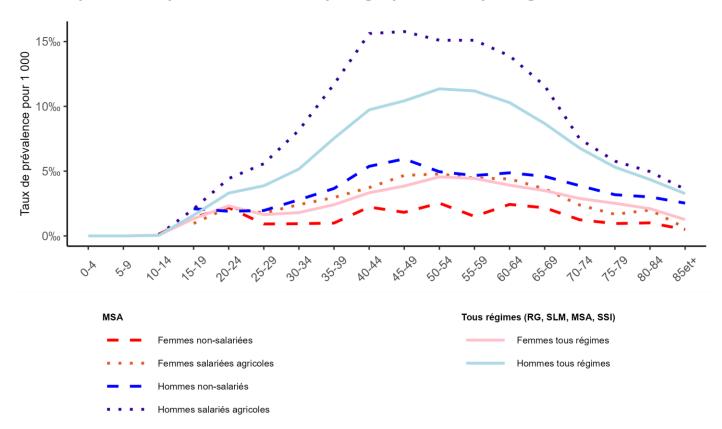
## Troubles addictifs liés à l'utilisation d'alcool

## Au régime agricole en 2023

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 12 810
   Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : 1,58 %
- Taux de prévalence : 4,6 ‰
- Âge moyen: 53,1 ans Âge médian: 54 ans
- Répartition hommes/femmes : 80,0 % / 20,0 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 4 849

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime



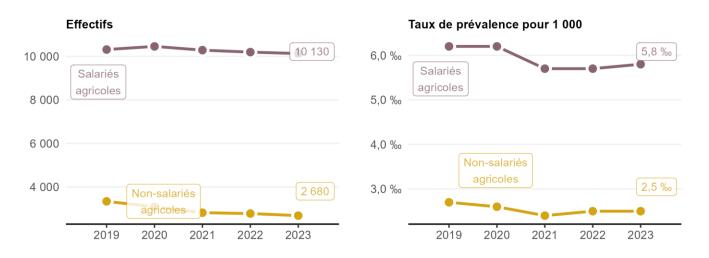


## Indices comparatifs\* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	2 680	52,6	***
Salariés	10 130	129,8	***

Source: SNDS

#### Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

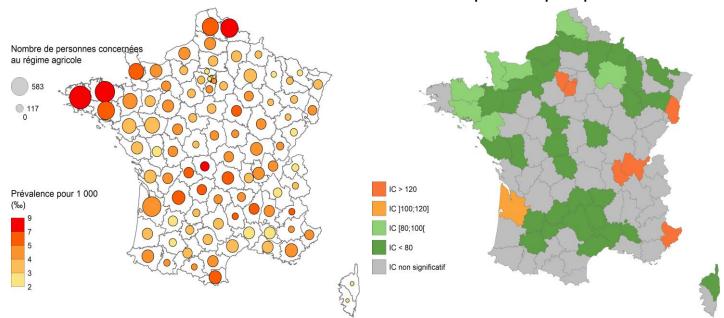


<sup>\*</sup>L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



## Répartition géographique





Source: SNDS

#### Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Troubles addictifs liés à l'utilisation d'alcool (PSY\_ADD\_ALC) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



## Troubles addictifs liés à l'utilisation du cannabis

## Au régime agricole en 2023

#### Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 1 340
 Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 2,9 %

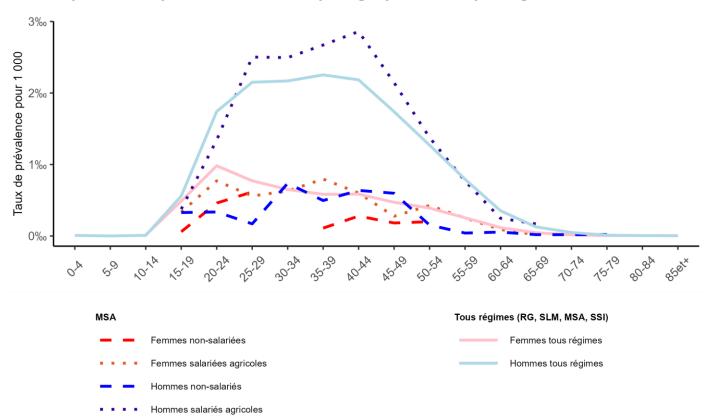
• Taux de prévalence : 0,5 ‰

• Âge moyen: 37,7 ans – Âge médian: 37 ans

Répartition hommes/femmes : 81,6 % / 18,4 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 673

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime



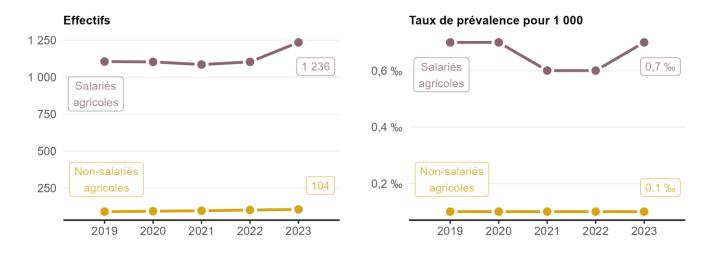


## Indices comparatifs\* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	104	23,5	***
Salariés	1 236	105,2	*

Source: SNDS

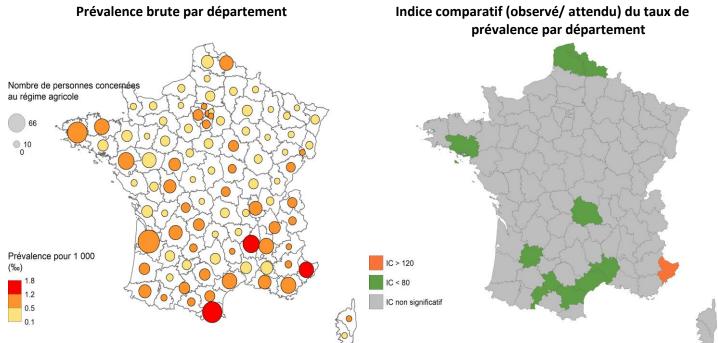
#### Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime



<sup>\*</sup>L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



## Répartition géographique



#### Source: SNDS

#### Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Troubles addictifs liés à l'utilisation du cannabis (PSY\_ADD\_CNB) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

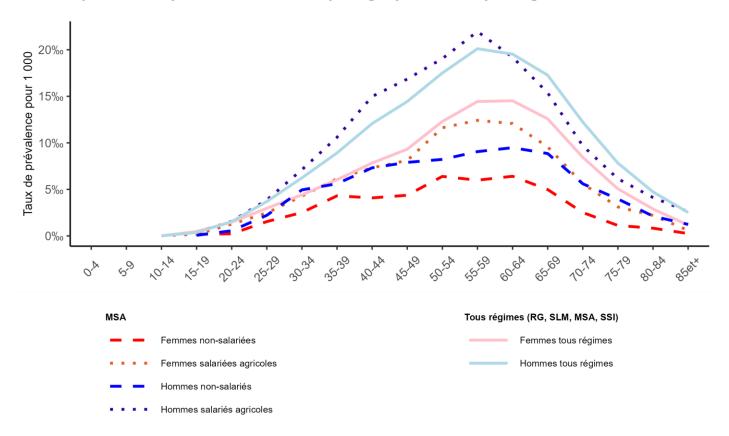
## Troubles addictifs liés à l'utilisation du tabac

## Au régime agricole en 2023

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 17 311
   Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 5,47 %
- Taux de prévalence : 6,2 ‰
- Âge moyen: 55,3 ans Âge médian: 57 ans
- Répartition hommes/femmes : 70,0 % / 30,0 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 9 887

## Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime



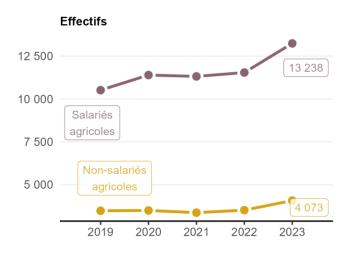


## Indices comparatifs\* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	4 073	46,8	***
Salariés	13 238	96,5	***

Source: SNDS

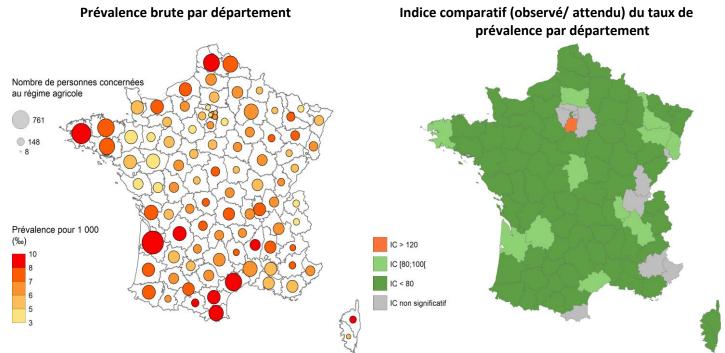
#### Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime





<sup>\*</sup>L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

## Répartition géographique



#### Source: SNDS

#### Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Troubles addictifs liés à l'utilisation du tabac (PSY\_ADD\_TAB) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



## Troubles psychiatriques débutant dans l'enfance

## Au régime agricole en 2023

#### Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 7 176
 Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 5,17 %

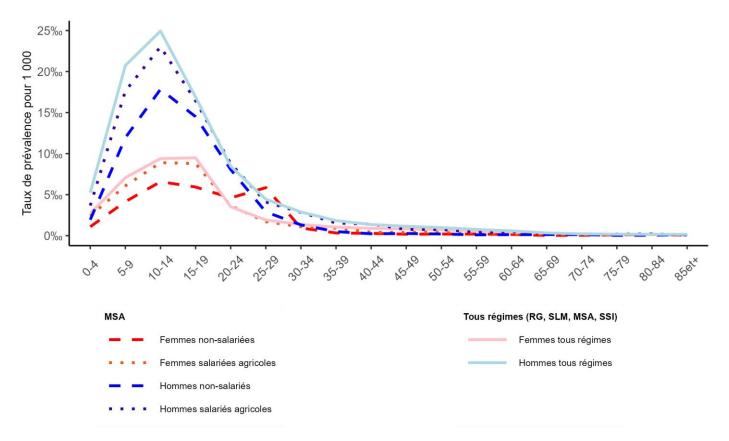
Taux de prévalence : 2,6 ‰

Âge moyen : 18,3 ans – Âge médian : 15 ans

Répartition hommes/femmes : 72,6 % / 27,4 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 2 034

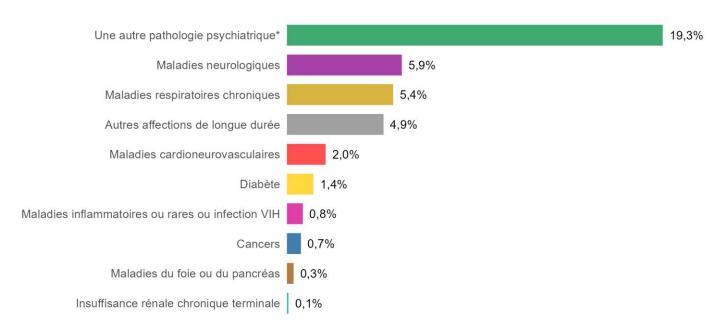
#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime





#### Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

32,9 % des assurés pris en charge pour *Troubles psychiatriques débutant dans l'enfance*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

## Indices comparatifs\* et coût

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	1 264	63,3	***
Salariés	5 912	89,9	***

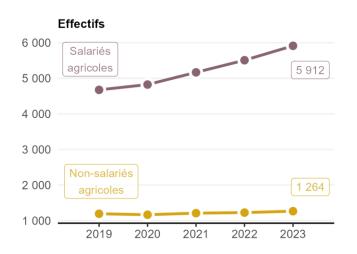
Consommants du régime agricole	
Nombre de consommants Coût au régime agricole	
7 176	52 477 860€

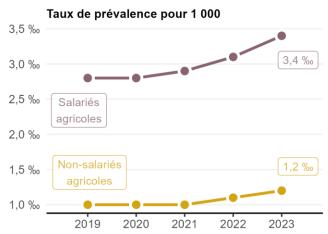
<sup>\*</sup> dont 9,9% Troubles névrotiques et de l'humeur: ; 5,0% Troubles psychotiques ; 4,9% Déficience mentale ; 4,7% Autres troubles psychiatriques ; 2,5% Troubles addictifs: ; ...

<sup>\*</sup>L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



#### Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime





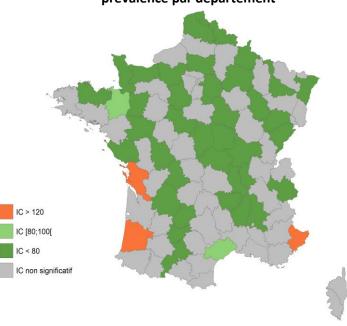
Source: SNDS

## Répartition géographique



# Nombre de personnes concernées au régime agricole Prévalence pour 1 000 (%o) 1C > 120 1C [80;100] 1C < 80 1 C non significatif

## Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

#### Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Troubles psychiatriques débutant dans l'enfance (PSY\_ENF\_IND) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



## **Autres troubles psychiatriques**

## Au régime agricole en 2023

#### Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 13 912
 Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 4,05 %

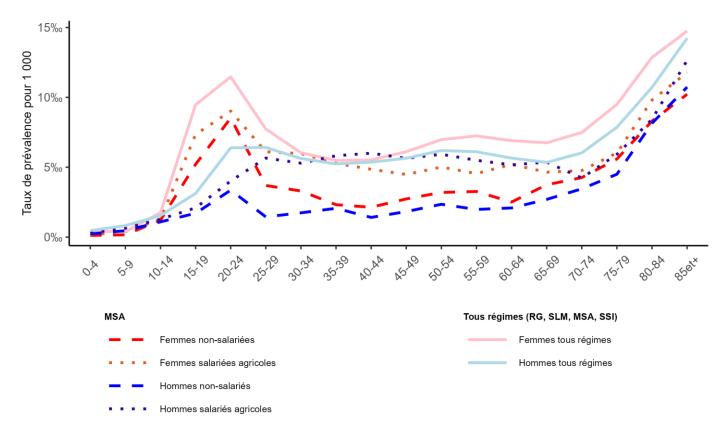
Taux de prévalence : 4,9 ‰

Âge moyen : 60,0 ans – Âge médian : 63 ans

Répartition hommes/femmes : 48,8 % / 51,2 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 5 388

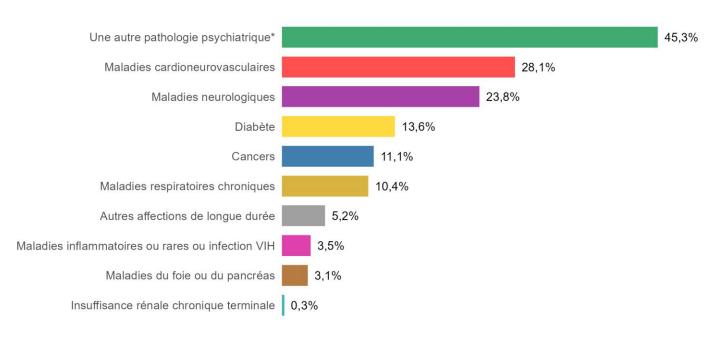
#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime





#### Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

80,8 % des assurés pris en charge pour Autres troubles psychiatriques, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

## Indices comparatifs\* et coût

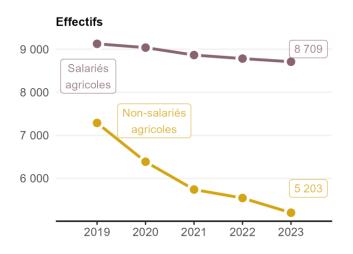
Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	5 203	58,7	***
Salariés	8 709	82,4	***

Consommants du régime agricole		
Nombre de consommants Coût au régime agricole		
13 912	69 157 208€	

<sup>\*</sup> dont 34,7% Troubles névrotiques et de l'humeur: ; 12,7% Troubles addictifs: ; 11,5% Troubles psychotiques ; 2,4% Troubles psychiatriques débutant dans l'enfance ; 2,1% Déficience mentale ; ...

<sup>\*</sup>L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

#### Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

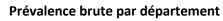


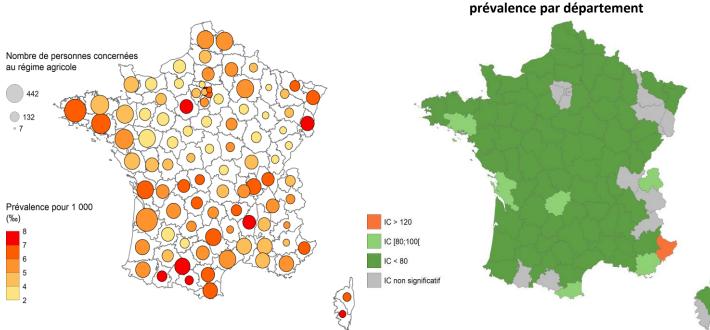


Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de

Source: SNDS

#### Répartition géographique





Source: SNDS

#### Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Autres troubles psychiatriques (PSY\_AUT\_IND) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



## **Traitements psychotropes (hors pathologies)**

## Au régime agricole en 2023

#### Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 299 426
 Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 1,56 %

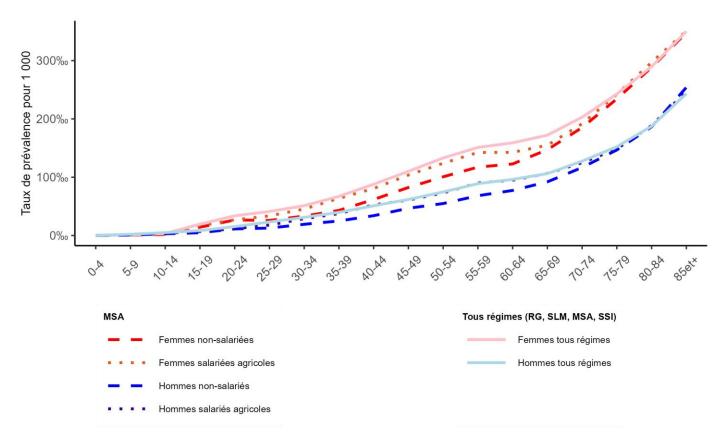
Taux de prévalence : 106,5 ‰

Âge moyen : 71,8 ans – Âge médian : 75 ans

Répartition hommes/femmes : 39,4 % / 60,6 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 66 510

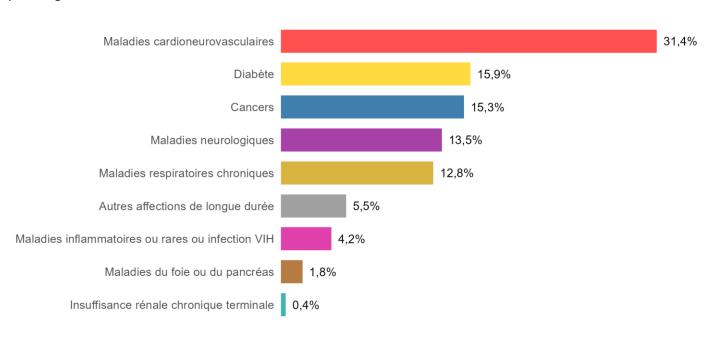
#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime





# Part des assurés identifiés comme utilisant ce traitement et affectés par une autre pathologie

62,2 % des assurés pris en charge pour *Traitements psychotropes* (hors pathologies), sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

#### Source: SNDS

## Indices comparatifs\* et coût

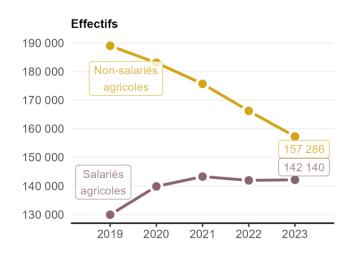
Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	157 286	93,5	***
Salariés	142 140	95,8	***

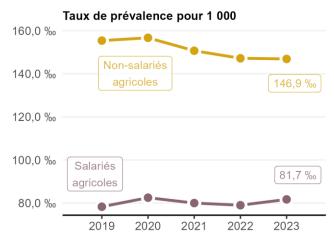
Consommants du régime agricole		
Nombre de consommants	Coût au régime agricole	
299 426	476 777 563€	

<sup>\*</sup>L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



## Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

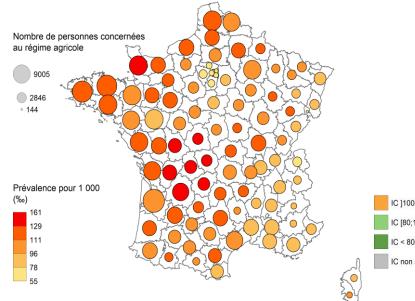




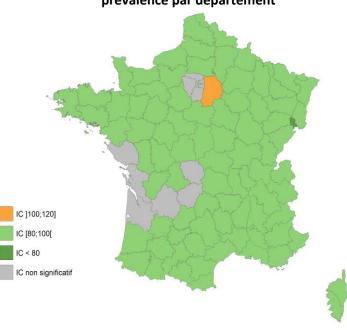
Source: SNDS

#### Répartition géographique





## Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

#### Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Traitements psychotropes (hors pathologies) (TPS\_CAT\_EXC) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



## Traitements antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies)

## Au régime agricole en 2023

#### Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 165 309 Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 1,4 %

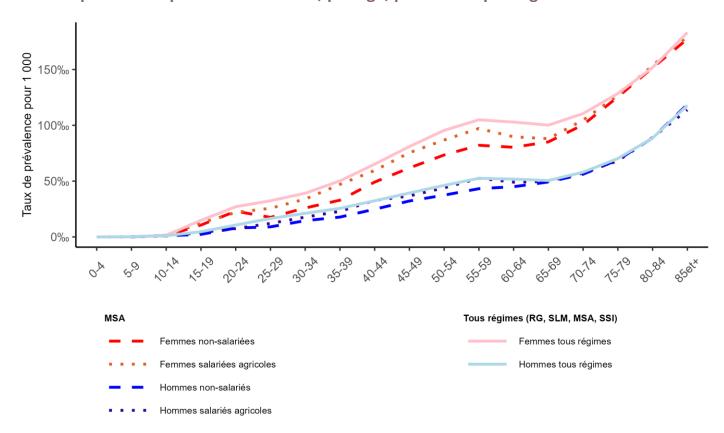
Taux de prévalence : 58,8 ‰

Âge moyen: 69,6 ans - Âge médian: 73 ans

Répartition hommes/femmes: 37,1 % / 62,9 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 42 361

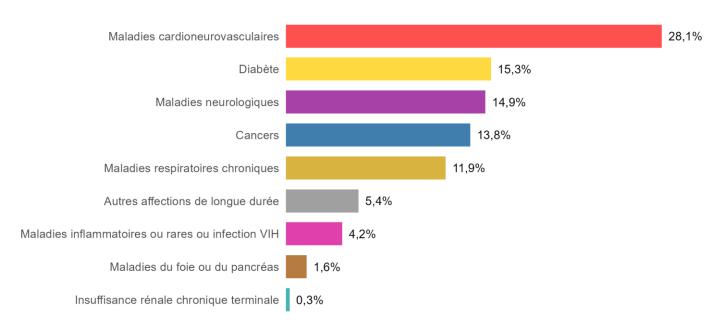
## Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime





# Part des assurés identifiés comme utilisant ce traitement et affectés par une autre pathologie

76,4 % des assurés pris en charge pour *Traitements antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

#### Source: SNDS

## Indices comparatifs\* et coût

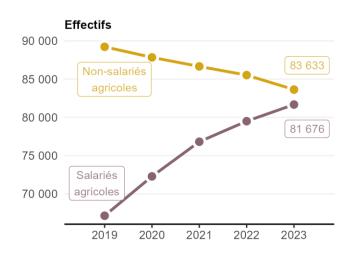
Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	83 633	93,0	***
Salariés	81 676	93,4	***

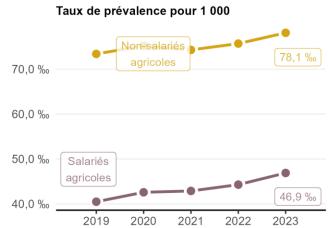
Consommants du régime agricole		
Nombre de consommants Coût au régime agricole		
165 309	211 031 520€	

<sup>\*</sup>L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



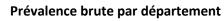
#### Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

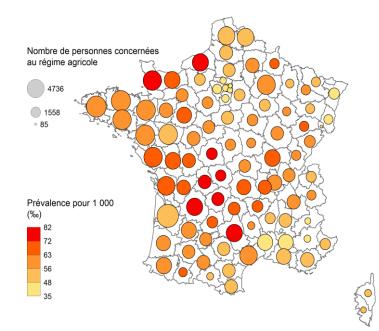




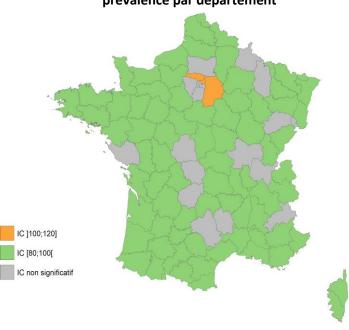
Source: SNDS

## Répartition géographique





## Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

#### Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Traitements antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies)
   (TPS\_ADR\_EXC) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



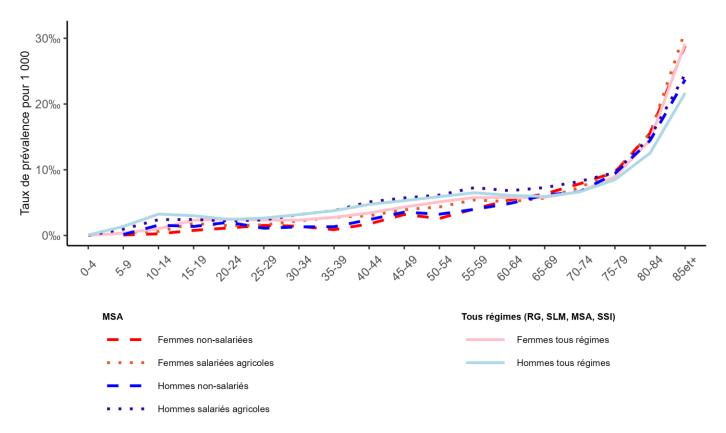
## Traitements neuroleptiques (hors pathologies)

## Au régime agricole en 2023

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 19 954
   Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : 1,86 %
- Taux de prévalence : 7,1 ‰
- Âge moyen : 72,8 ans Âge médian : 79 ans
- Répartition hommes/femmes : 48,0 % / 52,0 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 7 279

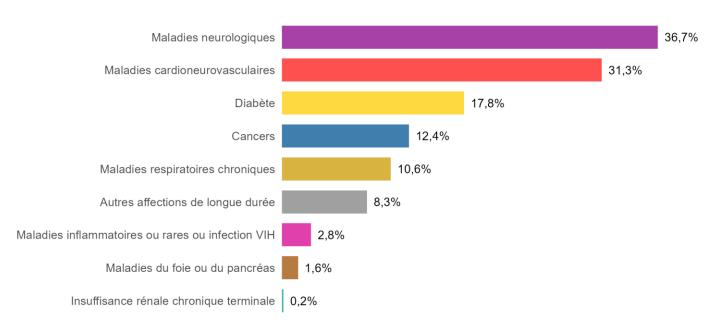
#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime





# Part des assurés identifiés comme utilisant ce traitement et affectés par une autre pathologie

91,2 % des assurés pris en charge pour *Traitements neuroleptiques (hors pathologies)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

#### Source: SNDS

## Indices comparatifs\* et coût

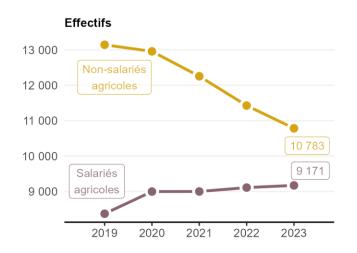
Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	10 783	96,3	***
Salariés	9 171	102,9	***

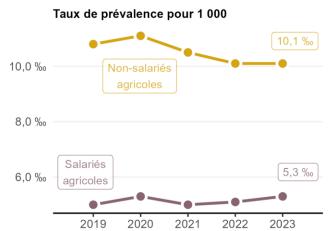
Consommants du régime agricole		
Nombre de consommants	Coût au régime agricole	
19 954	21 798 551€	

<sup>\*</sup>L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



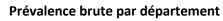
#### Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

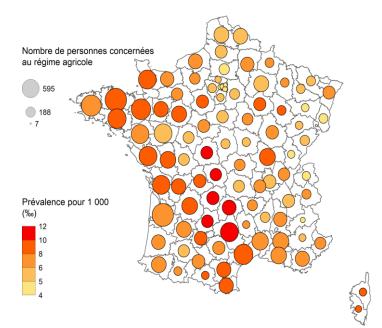




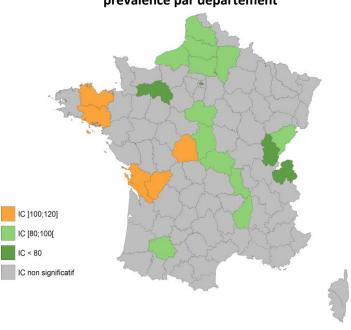
Source: SNDS

## Répartition géographique





## Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

#### Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Traitements neuroleptiques (hors pathologies) (TPS\_NLE\_EXC) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



## Traitements anxiolytiques (hors pathologies)

## Au régime agricole en 2023

#### Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 162 977
 Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 2,59 %

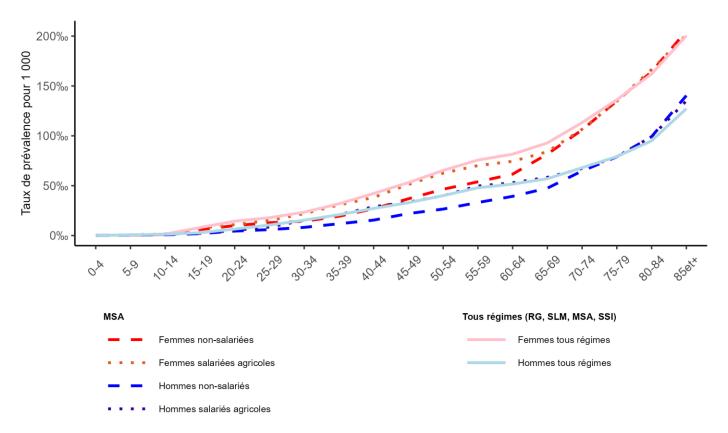
Taux de prévalence : 58,0 %

Âge moyen : 72,9 ans – Âge médian : 76 ans

Répartition hommes/femmes : 38,7 % / 61,3 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 44 616

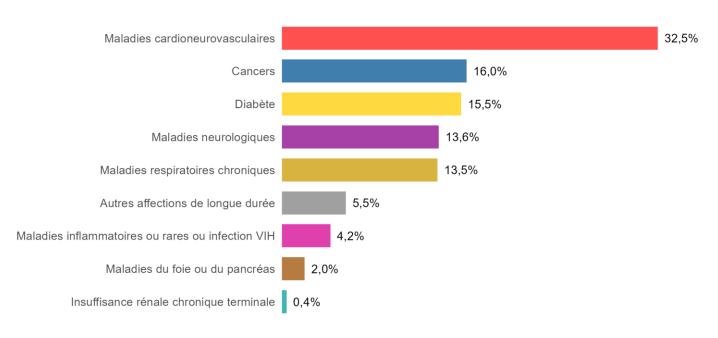
#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime





# Part des assurés identifiés comme utilisant ce traitement et affectés par une autre pathologie

81,3 % des assurés pris en charge pour *Traitements anxiolytiques (hors pathologies)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

#### Source: SNDS

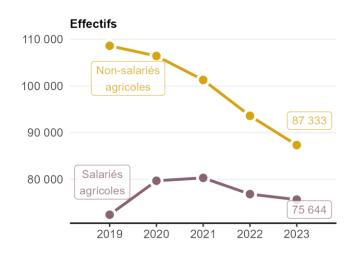
## Indices comparatifs\* et coût

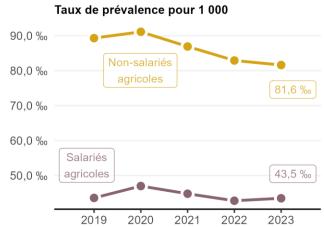
Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	87 333	95,2	***
Salariés	75 644	97,6	***

Consommants du régime agricole		
Nombre de consommants	Coût au régime agricole	
162 977	182 468 430€	

<sup>\*</sup>L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

#### Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

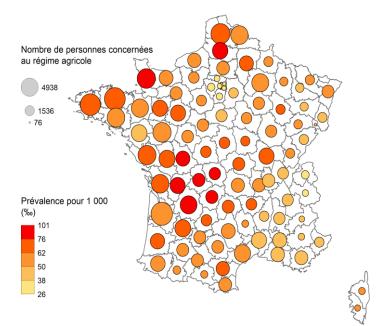




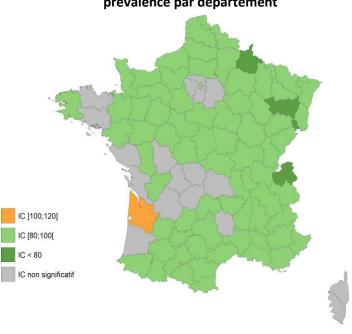
Source: SNDS

## Répartition géographique





## Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

#### Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Traitements anxiolytiques (hors pathologies) (TPS\_ANX\_EXC) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



## **Traitements hypnotiques (hors pathologies)**

## Au régime agricole en 2023

#### Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 59 101
 Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 5,19 %

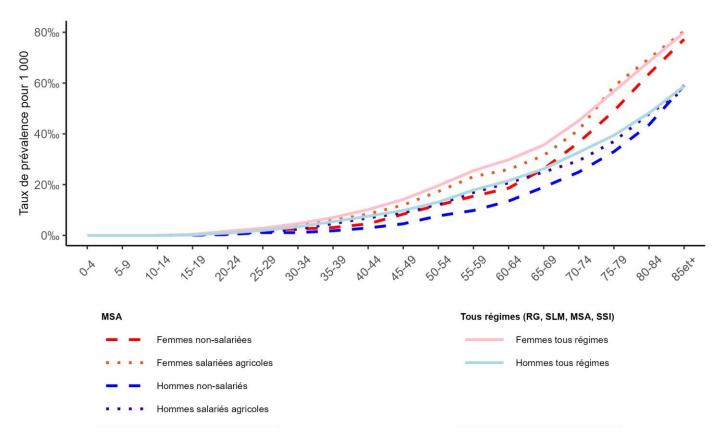
Taux de prévalence : 21,0 ‰

Âge moyen : 75,7 ans – Âge médian : 78 ans

Répartition hommes/femmes : 40,4 % / 59,6 %

Nombre de nouveaux cas en 2023 : 13 256

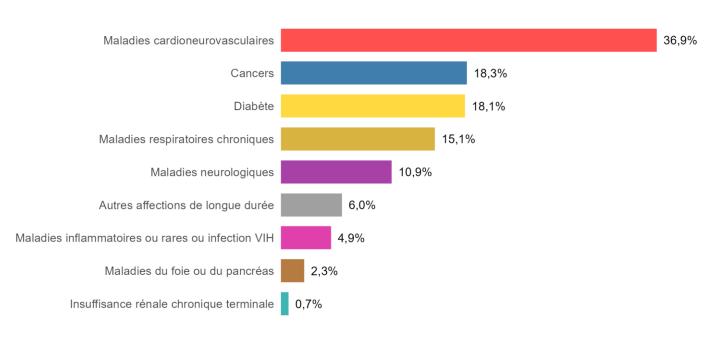
#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime





# Part des assurés identifiés comme utilisant ce traitement et affectés par une autre pathologie

84,3 % des assurés pris en charge pour *Traitements hypnotiques (hors pathologies)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

#### Source: SNDS

## Indices comparatifs\* et coût

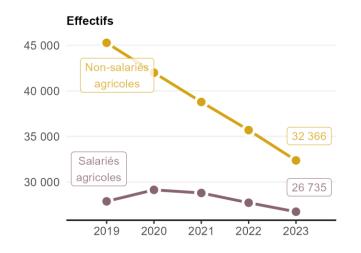
Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	32 366	86,2	***
Salariés	26 735	93,4	***

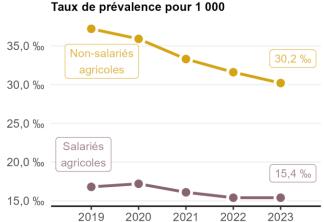
Consommants du régime agricole		
Nombre de consommants	Coût au régime agricole	
59 101	61 479 063€	

<sup>\*</sup>L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



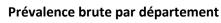
#### Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime

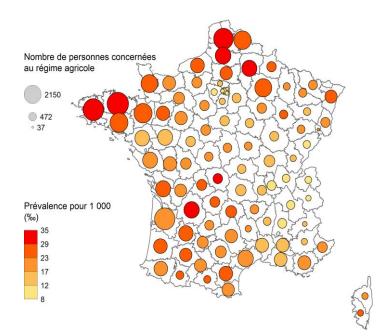




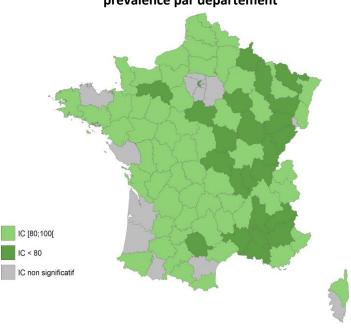
Source: SNDS

## Répartition géographique





## Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

#### Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :



- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G12 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Traitements hypnotiques (hors pathologies) (TPS\_HYP\_EXC) : est à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.